

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.09/18

Goulet d'étranglement

M. Michel Rottet, UDC

Du fait de l'inscription du site à l'ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse), le mur bordant la route du Vorbourg ne peut pas subir de modification majeure. Ainsi, un élargissement de la route à cet endroit n'est pas possible.

Cependant, lors du traitement du permis de construire concernant la parcelle n° 5365, le Service UETP a demandé au requérant une analyse des accès à la propriété, tant pour les voitures que pour les piétons et le trafic de chantier, par un spécialiste en mobilité. Cette étude avait notamment pour but de vérifier que le projet n'apporte pas de contraintes supplémentaires à la circulation déjà difficile à cet endroit sur la route du Vorbourg et visait à définir les mesures à prendre pour respecter les normes applicables en la matière.

L'étude a été présentée dernièrement au Service UETP par le requérant et le bureau spécialisé dans les domaines de la mobilité douce et de la gestion de trafic. Il est ainsi prévu de prendre des mesures localisées au niveau de la chaussée afin d'améliorer les conditions de visibilité et la sécurité de tous les usagers de la route. L'aménagement proposé correspond aux mesures envisagées sur l'ensemble de la route du Vorbourg pour modérer et limiter le trafic de transit. Il sera intégré à l'aménagement global de la rue qui présentera ainsi une bonne cohérence. Le projet sera prochainement mis en consultation, après validation du Conseil communal.

Concernant le trafic lié aux bus, le nouvel horaire des Transports urbains delémontains (TUD), qui entrera en vigueur en décembre, ne prévoit plus le passage des bus par la route du Vorbourg, car les arrêts concernés ne sont quasiment pas utilisés. L'arrêt situé au Nord, près du giratoire, ainsi que l'arrêt au carrefour rue du Vieux-Château - rue des Moissons, seront maintenus. Ainsi, les habitants de la route du Vorbourg pourront accéder à ces deux arrêts en quelques minutes à pied.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 3 septembre 2018